

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-125 du 10 Mai 1993
/DECRETE N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV
portant titularisation et nomination
au titre de l'Année 1986 de Mademoiselle
POATY (Henriette) Médecin de 4° échelon
Stagiaire des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (Santé-
Publique).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~,
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant Re-
fonte du Statut général de la Fonction Publique,
(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires,

DGB:

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8,

(/u le décret n° 65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963,
fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
de la Santé,

(/u le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965, réglementant
l'avancement des fonctionnaires,

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires,

DGCF:

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le
circuit d'approbations des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat.

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990, relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements des révisions
des situations administratives et des titularisations,

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant
nomination des Membres du Gouvernement

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992, portant
organisation des intérim des Ministres.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires,

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 22 Juillet 1991

/) E C R E T E :

.../...

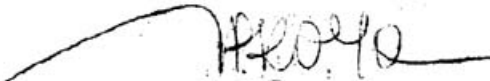
ARTICLE 1ER.- Mademoiselle POATY (Henriette), Médecin de 4^e échelon stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) de la République du Congo, en service à la Direction Régionale de la Santé de Brazzaville **est titularisée au titre de l'année 1986 et nommée au 4ème échelon, Indice 1110 de son grade pour compter du 11 Février 1986 - Acc= Néant.**

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-2

Brazzaville, le 10 Mai 1993

Par le Premier Ministre Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des
Réformes Administratives


Jean Prosper KOYO.-


Claude Antoine DA COSTA

AMPLIATIONS:

DGFP/DGCA.....3
DGB.....3
DGCF.....1
MSPAS/DGSP.....1
INTERESSEE.....2
MATER.BL.GOMES.....1
DOSSIERS/DGFP.....3
SGG/BC.....3
JORB.....1
DGFP/BST.....2